

SICAV CROISSANCE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV–CROISSANCE» pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 13.162.129, un actif net de D : 13.147.676 et un bénéfice de la période de D : 41.314.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV–CROISSANCE» comprenant le bilan au 31 Mars 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV –CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°7 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «SICAV –CROISSANCE » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 27.894, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le premier trimestre s'élève à D : 6.878

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 25 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

BILAN ARRETE AU 31 Mars 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2017	31/03/2016	Année 2016
Portefeuille-titres	4	9 037 439,386	9 323 524,816	9 109 326,969
Actions et droits rattachés		8 130 736,381	8 421 883,412	8 194 176,377
Obligations et valeurs assimilées		266 885,000	284 254,000	263 721,000
Titres OPCVM		639 818,005	617 387,404	651 429,592
Placements monétaires et disponibilités		4 068 126,049	2 741 576,228	3 418 328,872
Placements monétaires	5	4 067 987,454	2 741 010,785	3 418 128,980
Disponibilités		138,595	565,443	199,892
Créances d'exploitation	6	56 563,303	1 185 594,310	697 000,579
TOTAL ACTIF		13 162 128,738	13 250 695,354	13 224 656,420
PASSIF				
Autres créditeurs divers	7	14 452,497	22 134,100	18 469,334
TOTAL PASSIF		14 452,497	22 134,100	18 469,334
ACTIF NET				
Capital	8	13 076 720,532	13 203 615,810	12 835 462,218
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		42,208	13,208	13,208
Sommes distribuables de l'exercice en cours		70 913,501	24 932,236	370 711,660
ACTIF NET		13 147 676,241	13 228 561,254	13 206 187,086
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		13 162 128,738	13 250 695,354	13 224 656,420

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	9	73 660,170	26 624,616	374 373,514
Dividendes		70 496,170	23 234,616	361 312,514
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 164,000	3 390,000	13 061,000
Revenus des placements monétaires	10	30 589,994	29 453,912	119 130,597
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		104 250,164	56 078,528	493 504,111
Charges de gestion des placements	11	(22 866,355)	(22 939,262)	(92 440,183)
REVENU NET DES PLACEMENTS		81 383,809	33 139,266	401 063,928
Autres charges	12	(5 052,916)	(8 654,578)	(29 142,649)
Contribution conjoncturelle	7	(6 877,980)	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		69 452,913	24 484,688	371 921,279
Régularisation du résultat d'exploitation		1 460,588	447,548	(1 209,619)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		70 913,501	24 932,236	370 711,660
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 460,588)	(447,548)	1 209,619
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(71 935,291)	485 370,422	297 430,766
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		44 080,498	79 253,772	122 593,601
Frais de négociation de titres		(283,781)	(528,330)	(825,816)
RESULTAT DE LA PERIODE		41 314,339	588 580,552	791 119,830

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/01 au 31/03/2017	Période du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	41 314,339	588 580,552	791 119,830
Résultat d'exploitation	69 452,913	24 484,688	371 921,279
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(71 935,291)	485 370,422	297 430,766
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	44 080,498	79 253,772	122 593,601
Frais de négociation de titres	(283,781)	(528,330)	(825,816)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(370 682,660)	(332 998,120)	(332 998,120)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	270 857,476	244 082,186	19 168,740
Souscriptions			
- Capital	309 562,704	233 016,000	233 271,500
- Régularisation des sommes non distribuables	(387,016)	10 447,138	10 459,459
- Régularisation des sommes distribuables	2 601,938	619,048	619,551
Rachats			
- Capital	(39 619,800)	-	(213 342,500)
- Régularisation des sommes non distribuables	(159,000)	-	(10 181,600)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 141,350)	-	(1 657,670)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(58 510,845)	499 664,618	477 290,450
ACTIF NET			
En début de période	13 206 187,086	12 728 896,636	12 728 896,636
En fin de période	13 147 676,241	13 228 561,254	13 206 187,086
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	48 595	48 517	48 517
En fin de période	49 617	49 429	48 595
VALEUR LIQUIDATIVE	264,983	267,628	271,760
TAUX DE RENDEMENT	0,31%	4,62%	6,20%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 31 Mars 2017

Note 1 : Présentation de la société

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 mars 2017.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 mars 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2017 à D : 9.037.439,386 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2017	% Actif Net
Actions & droits rattachés		4 225 158,746	8 130 736,381	61,84%
Actions		4 225 152,978	8 130 724,681	61,84%
Actions BIAT	13 980	355 215,797	1 300 140,000	9,89%
Actions Placements de Tunisie	23 413	452 013,427	866 281,000	6,59%
Actions UIB	64 516	697 030,864	1 207 888,103	9,19%
Actions Monoprix	57 600	355 380,146	506 880,000	3,86%
Actions BH	19 000	138 256,062	367 270,000	2,79%
Actions ATTIJARI BANK	44 700	410 759,876	1 259 824,800	9,58%
Actions Amen Bank	23 438	197 427,888	522 667,400	3,98%
Actions AIR Liquide	4 309	457 949,637	473 990,000	3,61%
Actions BTE	1 555	29 671,220	25 579,750	0,19%
Actions CIL	19 484	72 597,890	303 365,880	2,31%
Actions SPDIT SICAF	6 678	37 791,980	55 427,400	0,42%
Actions ATB	3 752	27 710,250	16 126,096	0,12%
Actions UBCI	989	38 894,871	25 219,500	0,19%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	118 089,400	0,90%
Actions Carthage cement	100 000	307 740,820	250 100,000	1,90%
Actions One Tech	3 715	24 147,500	32 528,540	0,25%
Actions S.F.B.T	32 668	401 428,740	640 586,812	4,87%
Actions ARTES	18 900	132 775,410	158 760,000	1,21%
Droits		5,768	11,700	0,00%
Actions BT CP 138	4	2,772	3,600	0,00%
Actions BT CP 141	7	2,996	6,300	0,00%
Actions BT CP 132	2	-	1,800	0,00%
Actions SICAV		649 619,097	639 818,005	4,87%
SICAV RENDEMENT	6 406	649 619,097	639 818,005	4,87%
Obligations des sociétés		256 000,000	266 885,000	2,03%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	256 000,000	266 885,000	2,03%
TOTAL GENERAL		5 130 777,843	9 037 439,386	68,74%
Pourcentage par rapport au total des actifs				68,66%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2017 à D : 4.067.987,454 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	2 064 000,000	2 068 945,297		15,74%
Compte à terme au 02/04/2017 (au taux de 3,760 %)	126 000,000	126 913,773	N° 082142	0,97%
Compte à terme au 02/04/2017 (au taux de 3,760 %)	219 000,000	220 588,224	N° 082101	1,68%
Compte à terme au 02/04/2017 (au taux de 3,760 %)	86 000,000	86 623,686	N° 082088	0,66%
Compte à terme au 02/04/2017 (au taux de 3,760 %)	19 000,000	19 137,791	N° 082032	0,15%
Compte à terme au 03/04/2017 (au taux de 3,760 %)	57 000,000	57 408,676	N° 081877	0,44%
Compte à terme au 04/04/2017 (au taux de 3,760 %)	31 000,000	31 219,708	N° 081967	0,24%
Compte à terme au 05/04/2017 (au taux de 3,760 %)	55 000,000	55 385,271	N° 081805	0,42%
Compte à terme au 05/04/2017 (au taux de 3,760 %)	60 000,000	60 420,296	N° 081808	0,46%
Compte à terme au 15/06/2017 (au taux de 3,790 %)	54 000,000	54 071,771	N° 081787	0,41%
Compte à terme au 15/06/2017 (au taux de 3,790 %)	15 000,000	15 019,936	N° 081965	0,11%
Compte à terme au 27/06/2017 (au taux de 3,790 %)	130 000,000	130 043,196	N° 081944	0,99%
Compte à terme au 29/06/2017 (au taux de 3,790 %)	74 000,000	74 018,441	N° 081873	0,56%
Compte à terme au 30/06/2017 (au taux de 3,790 %)	97 000,000	97 008,058	N° 081969	0,74%
Compte à terme au 30/06/2017 (au taux de 3,790 %)	117 000,000	117 009,719	N° 081966	0,89%
Compte à terme au 30/06/2017 (au taux de 3,790 %)	258 000,000	258 021,432	N° 081981	1,96%
Compte à terme au 30/06/2017 (au taux de 3,790 %)	140 000,000	140 011,630	N° 082174	1,06%
Compte à terme au 30/06/2017 (au taux de 3,790 %)	72 000,000	72 005,981	N° 082163	0,55%
Compte à terme au 30/06/2017 (au taux de 3,790 %)	5 000,000	5 000,415	N° 082132	0,04%
Compte à terme au 30/06/2017 (au taux de 3,790 %)	76 000,000	76 006,313	N° 082072	0,58%
Compte à terme au 30/06/2017 (au taux de 3,790 %)	123 000,000	123 010,213	N° 082110	0,94%
Compte à terme au 30/06/2017 (au taux de 3,790 %)	250 000,000	250 020,767	N° 081962	1,90%
CERTIFICATS DE DEPOT	1 998 317,327	1 999 042,157		15,20%
Certificat de dépôt au 05/04/2017 (au taux de 3,790 %)	999 158,663	999 588,826	Banque de Tunisie	7,60%
Certificat de dépôt au 06/04/2017 (au taux de 3,790 %)	499 579,332	499 747,706	Banque de Tunisie (a)	3,80%
Certificat de dépôt au 07/04/2017 (au taux de 3,790 %)	499 579,332	499 705,625	Banque de Tunisie (b)	3,80%
TOTAL	4 062 317,327	4 067 987,454		30,94%
Pourcentage par rapport au total des actifs		30,91%		

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 mars 2017 un montant de D : 56.563,303 contre D : 1.185 594,310 à la même date de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Cessions titres à encaisser	39 633,440	1 185 594,290	6 134,637
Comptes à terme échus à encaisser	16 000,000	-	685 000,000
Certificat de dépôt échus à encaisser			
Intérêts sur comptes à terme à encaisser	119,033	-	5 055,112
Dividendes à encaisser	810,830	0,020	810,830
TOTAL	56 563,303	1 185 594,310	697 000,579

Note 7 : Autres créiteurs divers

Ce poste totalise au 31 mars 2017 un montant de D : 14.452,497 contre D : 22.134,100 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	1 129,165	1 131,351	1 121,266
Etat, retenue à la source	4 026,374	3 440,889	3 502,638
Commissaire aux comptes	2 018,978	17 161,860	13 445,430
Rémunération PDG	400,000	400,000	400,000
Contribution conjoncturelle (*)	6 877,980	-	-
TOTAL	14 452,497	22 134,100	18 469,334

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV CROISSANCE» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 27.894, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du premier trimestre 2017 s'est élevée à D : 6.877,980.

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 31 mars 2017 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2016

Montant	12 835 462,218
Nombre de titres	48 595
Nombre d'actionnaires	16

Souscriptions réalisées

Montant	309 562,704
Nombre de titres émis	1 172
Nombre d'actionnaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	-39 619,800
Nombre de titres rachetés	-150
Nombre d'actionnaires sortants	-1

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-71 935,291
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	44 080,498
Frais de négociation de titres	-283,781
Régularisation des sommes non distribuables	-546,016

Capital au 31-03-2017

Montant	13 076 720,532
Nombre de titres	49 617
Nombre d'actionnaires	16

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 73.660,170 pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017, contre D : 26.624,616 pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2017	du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
<u>Dividendes</u>			
- des actions	46 826,000	23 234,616	338 077,898
-des titres OPCVM	23 670,170	-	23 234,616
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
- intérêts	3 164,000	3 390,000	13 061,000
TOTAL	73 660,170	26 624,616	374 373,514

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 30.589,994 contre D : 29.453,912 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2017	du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
Intérêts sur comptes à terme	15 537,145	14 299,605	58 199,438
Intérêts sur certificats de dépôt	15 052,849	15 154,307	60 931,159
TOTAL	30 589,994	29 453,912	119 130,597

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 22.866,355 contre D : 22.939,262 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2017	du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
Commission de gestion	19 599,734	19 662,229	79 234,452
Rémunération du dépositaire	3 266,621	3 277,033	13 205,731
TOTAL	22 866,355	22 939,262	92 440,183

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 5.052,916 contre D : 8.654,578 pour la même période de l'exercice 2016 et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2017	du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
Redevance CMF	3 266,621	3 277,033	13 205,731
Honoraires commissaire aux comptes	502,470	4 095,000	10 045,029
Rémunération du PDG	1 200,000	1 200,000	4 800,000
Contribution conjoncturelle (voir note 7)			
TCL	83,825	82,545	1 051,089
Autres	-	-	40,800
TOTAL	5 052,916	8 654,578	29 142,649

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.